

Mention droit des affaires

MASTER 2 DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Formation en Alternance

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Responsables pédagogiques :
Thierry MARTEU et Amelle GUESMI
Maîtres de conférences UNICA

Master adossé au GREDEG (Groupe de recherche en droit économie gestion) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies » a pour objectif d'offrir une formation complète et approfondie aux différents outils de la propriété intellectuelle appliqués aux nouvelles technologies et, en particulier, aux technologies de l'information et de la communication. De nombreux aspects sont abordés, dans une démarche pluridisciplinaire qui permet d'étudier toutes les problématiques liées à la protection, la gestion, la valorisation et la défense des biens immatériels. Des modules de formation complémentaires et optionnels sont proposés : Digital Business (SKEMA), Innovation and design thinking (Disrupt@UCA), Web Privacy (INRIA), Introduction to scientific research and experimentation (ED STIC UCA), Computational Linguistics (UCA).

Insertion professionnelle

La spécialité vise à former de futurs professionnels du Droit des Affaires, spécialisés en propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies : juristes chargés de valoriser les créations intellectuelles d'entreprise, chargés de valorisation en entreprise publique ou privée, juristes partenaires de la gestion de l'innovation, responsables de services de propriété intellectuelle, responsables juridiques des systèmes d'information au sein des entreprises privées et publiques, juristes au sein d'entreprise, juristes dans des cabinets d'avocats, spécialistes de la veille juridique.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies » est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit. Bureau d'information et d'orientation (B107) 04.89.15.25.98

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice sur la plateforme e-candidat. <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit des affaires de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier.
capacité d'accueil : 25 étudiants

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.
Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance - Fiche RNCP 38159

Il est possible de préparer ce Master en alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels.

La formation comprend des enseignements en français et en anglais, théoriques et pratiques (avec des séminaires animés par des professionnels ainsi qu'un test final en anglais : TOEIC), dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de Septembre au mois d'avril. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un stage de 3 mois minimum après la fin des cours vient compléter la formation.

La durée de la formation est de 12 mois et compte 324h, (hors DS4H) heures de cours en présentiel. La formation est dispensée en distanciel uniquement pour les alternants résidant hors du département.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (324 heures hors DS4H).

Description de la formation	Heures Ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Mise à niveau de la PI			3 Ects	2
Propriété littéraire et artistique	10	CT/Ecrit 30mn	Fabrice Siiriainen, Pr UniCA	1
Droit des brevets	6	CT/Ecrit 30mn	Nicolas Hautier, Conseil en PI	0.5
Droit des marques	6	CT/Ecrit 30mn	Lauriane Garcia, Avocate	0.5
UE Approche technique de la PI			6 Ects	3
Brevets d'invention	10	CT/Ecrit 1h	Mathilde Picard, Conseil en PI Allison Brizio, Conseil en PI	0.5
Marques / Dessins et modèles	15	CT/Ecrit 2h	Anthony Bono, Juriste d'entreprise Mélissa Avanes-Acopian, Conseil en PI Silvia Curti, professionnelle chez Amadeus	1
Droit de la PI et droit de la concurrence	15	CT/Ecrit 2h	Fabrice Siiriainen, Pr UniCA Walid Chaiehoudj, Pr UniCa	1
Droit du Travail et PI	10	CT/Ecrit 1h	Aurélien Guidat, Avocat	0.5
UE Approche technique du numérique			3 Ects	3
Protections des données à caractère personnel	20	CT/Oral 15mn	Isabelle Cantero, Avocate	1
Droit Pénal du numérique	10	CT/Oral 15mn	Fabienne Ghelfi, Mcf UniCA	0.5
Protection des noms de domaine	6	CT/Ecrit 30mn	Claire Corona, Responsable juridique	0.5
Droit des intermédiaires techniques	10	CT/Ecrit 1h	Julie Charpenet, MCF UniCa	0.5
Protection des logiciels et des bases de données	10	CT/Ecrit 1h	Sophie Bricca-Druiffin, Mcf UniCa	0.5

UE Aspects internationaux				3 Ects	2.5
Droit international de la PI	20	CT/Ecrit 2h	Sophie Druffin Bricca, Mcf UniCa Aline Dosdat, Avocate Martin Huynh, Directeur des brevets, marques et noms de domaine chez Dassault Systèmes		1
Droit international privé	15	CCI	Jean-Sylvestre Bergé, Pr UniCa		1
Droit douanier	10	CT/Ecrit 1h	Benoit Olivier, Inspecteur des douanes		0.5
UE Pratique contractuelle				6 Ects	3.5
Brevets	10	CT/Ecrit 1h	Thibault Marmonnier, Conseil en PI		0.5
Marques	10	CT/Ecrit 1h	Ilène Choukry, Avocate, Juriste		0.5
Droit d'auteur	7	CT/Ecrit 30mn	Fabrice Siiriainen, Pr UniCa		0.5
Contrats Informatiques et électroniques	20	CCI	Pascal Agosti, Avocat		1
Outils logiciels et négociation contractuelle	5	-	Stephan Muller, Professionnel chez Amadeus		-
Séminaires techniques	10	-	Jean-Sylvestre Bergé, Pr UniCA Thierry Marteu, Mcf UniCa		-
UE Stratégie de la PI				3 Ects	2
Management de la PI	10	CT/Ecrit 1h	Benjamin Delsol, Conseil en PI		0.5
Fiscalité des innovations	6	CT/Ecrit 30mn	Olivier Liperini, Avocat		0.5
Financement des innovations	6	CT/Ecrit 30mn	Cédric Palazzetti, Avocat		0.5
Stratégie du contentieux	10	CT/Ecrit 1h	Lauriane Garcia, Avocate		0.5
UE Anglais de la PI				3 Ects	2
Legal issues	50	CCI	Lynsey Redfern, Prag		2
UE Projets tutoré – 1 au choix				3 Ects	4
Projet tutoré (mémoire professionnel)		CCI			2
Projet DS4H S3		CCI			2
Méthodologie de la recherche	8	-			-
UE Alternance / DS4H 1 option au choix				3 Ects	1
Evaluation entreprise (Alternance)		Evaluation entreprise			1
UE mineures DS4H S3	24	CCI			1

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

SEMESTRE 4

Description de la formation	Heures Ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Projet Professionnel et de Recherche			30 Ects	4
Rapport de stage/d'alternance et soutenance		CT/Soutenance 30mn		4

Total des heures à l'université : 345 heures (Examens compris)

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séances de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Les enseignements de l'ensemble des UE donnent lieu à un examen de nature variable : Contrôle terminal (CT) écrit, oral ou contrôle continu (CCI) reposant sur l'assiduité, participation oral, d'éventuels écrits ou travaux à préparer.(Voir programme ci-dessus).

Le rapport et sa soutenance suite au contrat en entreprise ou d'un stage sont notés sur 80 (Coef 4).

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est définie pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cette UE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance ou de stage, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies», les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les crédits nécessaires répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap. Contact : marie-jeanne.santoni@univ-cotedazur.fr.

Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure. Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Mme Marine Roberi au 07 88 91 84 95.

L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise.

Taux de réussite : 83.33% (2 ajournés)

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 77.8% en emploi, 44.4% en étude, 22.2% en recherche d'emploi

<https://univ-cotedazur.fr/formation/orientation-et-insertion-professionnelle/enquetes-et-statistiques>

Taux de satisfaction : contacter les responsables de la formation : Thierry.MARTEU@univ-cotedazur.fr, Amelle.GUESMI@univ-cotedazur.fr

Réseau ALUMNI

